

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique, salle communale La Baratte à Echiré, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

**Présents :** Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, jusqu'à 19h15, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Mathieu POUGNAND, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Iréna BARDINET (pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Jacqueline GATTEPAILLE (Pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND) et Gilbert NASARRE à partir de 19h15 (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD).

**Secrétaire de séance :** Julie MENARD

**OBJET : Désignation d'un nouvel élu référent au Relais Petite Enfance (RPE) « Au fil de l'Eveil »**

Le Maire rappelle que par délibération du 10 juillet 2020, le conseil municipal a procédé à la désignation de ses représentants au Relais Petite Enfance (RPE) « Au fil de l'Eveil » (1 titulaire et 1 suppléant), comme suit :

Référent titulaire : Garance PATARIN-CHAPENOIRE, adjointe déléguée à la Petite Enfance

Référent suppléant : Magalie DEBERNARD, conseillère municipale

Compte tenu de la démission de Magalie DEBERNARD de ses fonctions de conseillère municipale le 21 décembre 2021, il convient de procéder à une nouvelle désignation d'un représentant suppléant au RPE.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner Sandrine PASSEBON, conseillère municipale, comme suppléante au Relais Petite Enfance (RPE) « Au fil de l'Eveil ».**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

Fait et délibéré le 28 janvier 2022,

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.      0 1 FEV. 2022  
Reçu en Préfecture le :  
Notifié ou publié le :    0 1 FEV. 2022